

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	45 (1955)
Artikel:	"Trosseliers" à La Chaux-de-Fonds
Autor:	Fallet, Marius
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005618

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 6 – Deux masques anciens ... et un moderne.

«Trosseliers» à La Chaux-de-Fonds

Par *Marius Fallot*, La Chaux-de-Fonds

On le sait, les familles neuchâteloises ajoutaient une grande importance à la constitution du «trossel», du trousseau de leurs enfants qui se mettaient en ménage. Les traités de mariage notariés des XVII^e et XVIII^e siècles contiennent toujours une clause à ce sujet. Le futur époux s'engageait régulièrement «à mondrer, entrosseler et enjoayllier» sa future selon son rang et ses facultés.

Avant l'avènement de la passementerie, de la dentellerie et de l'horlogerie, le numéraire était plutôt rare dans les familles rurales. Le cheptel bovin constituait presque toujours le plus clair de leur fortune. Aussi la future épouse et les siens s'engayaient-ils généralement à fournir un certain nombre de «bêtes de mariage» comme dot.

Qui dira jamais les scrupules qui animaient l'une et l'autre des parties dans l'accomplissement de leurs engagements. Il n'était pas rare de voir le père et la mère faire le voyage de Neuchâtel, de Berne, sinon de Besançon pour les achats nécessaires.

Des documents de famille et surtout les mandements somptuaires du gouvernement neuchâtelois ont trait aux repas de noces, véritables festins de famille et de village à l'occasion d'épousailles. Stimulé par les avertissements de l'Eglise, le gouvernement y mit un frein.

Au jeune couple, les jeunes gens manifestaient leur sympathie et leur joie par des «décharges d'honneur» d'armes à feu: mortiers, pétards, coups de fusil et de pistolet, etc. Ceux qui les exécutaient et avaient part au festin s'appelaient les «trosseliers».

A La Chaux-de-Fonds la coutume était fortement ancrée et observée. Sous l'année 1693, les Manuels de la Justice relatent qu'à l'occasion du mariage de Daniel Tissot-Daguette des jeunes furent sous les armes pour lui faire honneur à l'arrivée des gens (du cortège) de noce. C'était les «trosseliers».

Festivités le plus souvent bruyantes, dont un accident de tir calma ici et là les excès, sinon l'ardeur. Ce fut le cas ce jour-là: un coup de fusil blessa mortellement une jeune Sagne fort estimée de la population. Avant de mourir, elle pardonna à l'auteur de ce geste fatal et implora même le pardon de la Justice de La Chaux-de-Fonds chargée de l'enquête et du jugement de cette malheureuse affaire qui mit toute une population en émoi.

Lieux saints du Jura bernois

Par *Jules Surdez*

4. Doyenné d'Ajoie

Chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Porrentruy

Elle s'élève non loin de Porrentruy, à demi-cachée par de grands tilleuls. L'an 1634, à l'approche des Suédois, les religieuses de l'Annonciade portèrent une statue de Notre-Dame dans une chambre haute de leur maison d'où l'on voyait l'armée ennemie et firent un vœu pour la délivrance de la ville. Le lendemain, un brouillard recouvrit le lieu où est bâtie actuellement la chapelle dite de Lorette. Ce même jour de l'Annonciation, l'armée se retira. L'année suivante commença la construction de la chapelle. De toute l'Ajoie, les pèlerinages accoururent aux pieds de Notre-Dame de Lorette. De nombreux miracles se produisirent. Lorsque les Français envahirent le Jura en 1792, les murs de la chapelle étaient tapissés d'ex-voto. Ils furent brûlés par les révolutionnaires. Le sanctuaire devint une étable pour les bêtes malades et les abords un charnier pour les typhiques de l'armée.

La chapelle fut restaurée en 1818. Les pèlerinages, après 25 ans d'interruption, reprirent et les paroisses purent rétablir leurs processions sauf